



**HAL**  
open science

## Essai de mesure et d'analyse de la présence de domestiques dans les ménages en Afrique subsaharienne

Marc Pilon, Valérie Delaunay, Richard Marcoux, Aminata Coulibaly, Ndeye Binta Dieme

### ► To cite this version:

Marc Pilon, Valérie Delaunay, Richard Marcoux, Aminata Coulibaly, Ndeye Binta Dieme. Essai de mesure et d'analyse de la présence de domestiques dans les ménages en Afrique subsaharienne. *Politique africaine*, 2019, 154, pp.121-143. hal-02436780

**HAL Id: hal-02436780**

**<https://amu.hal.science/hal-02436780>**

Submitted on 13 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Essai de mesure et d'analyse de la présence de domestiques dans les ménages en Afrique subsaharienne**

Marc Pilon<sup>1</sup>, Valérie Delaunay<sup>2</sup>, Richard Marcoux<sup>3</sup>, Aminata Coulibaly<sup>4</sup> et Binta Dieme<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Centre population et développement (CEPED), France

<sup>2</sup> Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Laboratoire population environnement développement (LPED), Aix-Marseille Université, France

<sup>3</sup> Université Laval, Québec

<sup>4</sup> Institut national de la statistique (INSTAT), Mali

<sup>5</sup> Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANNSD), Sénégal

Résumé :

### **Essai de mesure et d'analyse de la présence de domestiques dans les ménages en Afrique subsaharienne**

Alors que le travail domestique en Afrique, assuré par des personnes extérieures à la famille, fait l'objet d'un intérêt croissant, la mesure de son ampleur et l'analyse de ses caractéristiques se heurtent à un manque de données adéquates. L'article propose un inventaire critique des sources de données permettant de saisir les situations de domesticité. À partir des données disponibles, il synthétise et compare entre pays les niveaux de prévalence du phénomène, mais en se limitant aux seul·e·s domestiques hébergé·e·s par leur ménage employeur, avec une analyse comparative plus approfondie entre Bamako et Dakar.

*Abstract*

### **Domestic servants in households in sub-Saharan Africa : an attempt of measure and analyse**

*While domestic work in Africa carried out by people outside from the family requires increasing interest, there is a lack of adequate data to measure its extent and analyse its characteristics. The article provides a critical inventory of data sources for capturing domestic situations. Based on the available data, it synthesizes and compares the prevalence levels of the phenomenon between countries, but limited to domestic workers hosted by their employing household, with a more in-depth comparative analysis between Bamako and Dakar.*

Si le phénomène du travail domestique en Afrique fait l'objet d'un intérêt croissant, il demeure insuffisamment documenté et se heurte, entre autres, à sa difficile quantification. Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail (2019), « actuellement, on dénombre au moins 67 millions de travailleurs domestiques dans le monde, sans compter les enfants qui travaillent comme domestiques<sup>1</sup>, et ce nombre ne cesse d'augmenter dans les pays développés et en développement<sup>2</sup> ». Les estimations antérieures étaient de 33,2 millions en 1995 et de 52,6 millions en 2010, dénotant ainsi un accroissement du phénomène. Il s'agit bien d'estimations, dont l'OIT est consciente des limites : « *Comme il y a des raisons de croire que certaines des sources primaires utilisées pour les estimations mondiales et régionales sous-estiment le nombre de travailleurs domestiques (...), l'ampleur réelle du travail domestique serait probablement encore plus grande. Le nombre mondial de travailleurs domestiques pourrait être proche de l'estimation de 100 millions de travailleurs domestiques qui a déjà été citée par l'Organisation Internationale du Travail*<sup>3</sup> ». Dans ce rapport de 2013, sont ainsi discutés les chiffres circulant sur le nombre de travailleurs domestiques en Inde, qui varierait de 2 à 90 millions<sup>4</sup> ! S'agissant du travail domestique des enfants (âgés de 5 à 17 ans), défini par l'OIT comme le fait d'effectuer des tâches domestiques chez des tiers ou chez un employeur (avec ou sans rémunération), 17,2 millions d'enfants à travers le monde étaient impliqués dans un travail domestique en 2012, dont deux tiers de filles<sup>5</sup>.

En ce qui concerne l'Afrique, les travailleurs domestiques étaient estimés en 2010 à 5,2 millions, représentant 4,9 % de l'emploi salarié ; il s'agit, dans près de trois quarts des cas (73,2 %), de femmes (et de filles), représentant 13,6 % de l'emploi salarié féminin. Ces estimations pour l'Afrique sont à prendre avec prudence, sachant que « *la base de données statistiques établie pour les estimations mondiales et régionales est la plus faible pour l'Afrique, où elle ne couvre que 20 pays*<sup>6</sup> ». Selon les résultats issus d'une série d'enquêtes spécifiques et comparatives menées entre 2013 et 2015 dans cinq pays africains (République démocratique du Congo, Burundi, Rwanda, Ouganda, Kenya)<sup>7</sup>, le nombre de travailleurs domestiques s'élève à 8,5 millions, tous âges confondus<sup>8</sup>. Assurément, une tentative d'extrapolation de ce chiffre à l'échelle du continent aboutirait à un nombre global de travailleurs domestiques sans commune mesure avec l'estimation de l'OIT ; selon l'OIT, « *une explication plausible du faible nombre de travailleurs domestiques dans les statistiques officielles en Afrique de l'Ouest et de l'Est est en fait qu'ils ne sont peut-être pas reconnus comme travailleurs dans les enquêtes sur la population active*<sup>9</sup> ».

En fait, la difficulté à saisir empiriquement la réalité du travail domestique est assurément liée à la non-reconnaissance sociale des tâches que ce travail comporte. Nous avons soulevé ce

---

1. Il importe de préciser qu'en référence à la question de l'âge minimum légal pour travailler, généralement fixé à 15 ou 16 ans, les chiffres produits par l'OIT excluent les enfants âgés de moins de 15 ans.

2. <[http://www.ilo.org/global/docs/WCMS\\_211090/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/docs/WCMS_211090/lang--fr/index.htm)>, consulté le 24 janvier 2019.

3. ILO, *Domestic Workers across the World: Global and Regional Statistics and the Extent of Legal Protection*, Genève, International Labour Organization, 2013. Traduit par les auteurs.

4. OIT, *Travail domestique des enfants : estimations mondiales 2012*, Genève, OIT, 2013.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 33. Traduit par les auteurs.

7. IDAY est un réseau international regroupant plus de 600 associations africaines <[www.iday.org](http://www.iday.org)>, consulté le 5 novembre 2019 ; les rapports d'enquête nationaux sont disponibles sur le site <<http://invisibleworkers.eu/>>, consulté le 5 novembre 2019. Il convient de noter que les rapports publiés ne fournissent pas de précisions quant à la définition du « travailleur domestique », tout en se référant aux travaux de l'OIT.

8. La part des enfants (âgés de 5-17 ans) parmi l'ensemble des domestiques varie selon les pays : 11 % au Kenya, 22 % au Rwanda, 24 % en Ouganda, 32 % au Burundi et 44 % en République démocratique du Congo. Voir IDAY, *Enquêtes sur les travailleurs domestiques : RDC, Burundi, Rwanda, Ouganda, Kenya*, Braine l'Alleud, IDAY International, 2016.

9. OIT, *Travail domestique des enfants...*, *op. cit.*, p. 35.

problème à plusieurs occasions pour le cas du Mali<sup>10</sup>. Bien d'autres auteurs l'ont aussi souligné en parlant de l'invisibilité de la contribution des femmes aux activités de production économique au sens large et qu'Agnès Barrère-Maurisson exprime si bien en précisant que le travail domestique « ne se voit que lorsqu'il n'est pas fait<sup>11</sup> ».

La quantification de la domesticité pose en somme la triple question de la définition de ce qu'est un « travailleur domestique », des sources de données et des méthodes de calcul. Selon H. Schwenken et L. M. Heimeshoff, « *les données concernant les travailleurs domestiques sont difficiles à obtenir et à comparer en raison des différentes définitions du travail domestique dans différents pays, de même que de son caractère informel*<sup>12</sup> ». La Convention 189 sur les travailleurs domestiques, adoptée par l'OIT en 2011, définit dans son article 1 le travail domestique et le statut de travailleur domestique de la manière suivante :

- a) le terme "travail domestique" désigne le travail effectué dans ou pour un ou plusieurs ménages ;
- b) l'expression "travailleur domestique" désigne toute personne accomplissant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail ;
- c) une personne qui n'effectue des travaux domestiques qu'occasionnellement ou sporadiquement et non sur une base professionnelle n'est pas un travailleur domestique<sup>13</sup> ».

Le statut de « travailleur domestique » peut donc renvoyer à deux situations : travailler pour un ménage mais résider ailleurs, travailler pour un ménage et y résider – autrement dit, les domestiques non résident·e·s et les domestiques résident·e·s. Excepté le cas, rare, où l'on dispose d'enquêtes spécifiques (comme celles du réseau IDAY), l'identification des travailleurs domestiques peut se faire à partir des recensements généraux de la population et des diverses enquêtes nationales réalisées auprès des ménages. Ces opérations de collecte recourent à un questionnaire « ménage » qui recueille un certain nombre de caractéristiques individuelles (sociodémographiques et économiques) de tous les membres résidents d'un même ménage. La question relative à la profession ou à l'activité économique exercée, selon les modalités retenues, est celle qui peut permettre d'identifier l'ensemble des personnes travaillant comme domestique, mais elle ne permet pas de savoir si ces personnes, qui résident au sein d'un ménage donné, travaillent comme domestique au sein de ce même ménage ou pour un autre ménage. Comme nous le verrons plus loin, certaines opérations de collecte ont prévu la modalité « domestique » (ou un équivalent) à la question relative au lien de parenté, pour désigner précisément des personnes travaillant comme domestique au sein d'un ménage et y résidant.

Cet article propose de mettre l'accent sur la situation spécifique de ces travailleurs domestiques en Afrique qui résident dans les ménages qui les emploient<sup>14</sup>. Après avoir inventorié les sources disponibles, présenté et discuté les métadonnées relatives au lien de

---

10. R. Marcoux, « Le travail des enfants au Mali. Tentative de mesure et inégalités de genre », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, n° 2015/2, 2015, p. 84-90 ; C. M. Zoungrana, J. Tokindang, R. Marcoux et M. K. Konaté, « La trajectoire scolaire des filles à Bamako : un parcours semé d'embûches », in M.-F. Lange (dir.), *L'école et les filles en Afrique : scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 1998, p. 167-196 ; R. Marcoux, « Des inactifs qui ne chôment pas : une réflexion sur le travail des enfants en milieu urbain au Mali », *Travail, capital et société*, vol. 27, n° 2, 1994, p. 226-319.

11. M.-A. Barrère-Maurisson, *La division familiale du travail : la vie en double*, Paris, PUF, 1992, p. 93.

12. H. Schwenken et L.-M. Heimeshoff (dir.), *Domestic Workers Count: Global Data on an Often Invisible Sector*, Cassel, Kassel University Press, 2011, p. 13.

13. OIT, *Travail domestique des enfants...*, op. cit., p. 8.

14. Dans la suite de l'article, le terme « domestique(s) » sera utilisé pour désigner les « travailleuses et travailleurs domestiques résident·e·s ».

parenté, une première analyse de ces sources de données s'attachera à comparer entre pays les mesures de la domesticité résidente. Enfin, dans le cadre d'une approche comparative entre deux capitales ouest-africaines, Bamako et Dakar, un accès aux données censitaires complètes permettra une analyse plus poussée du phénomène, notamment des caractéristiques individuelles de ces domestiques résident·e·s comparées à celles d'autres catégories familiales. À travers cette démarche, il s'agit de questionner la pertinence de cette catégorie des domestiques résident·e·s, les raisons de son existence, l'exploitation (ou non) qui en est faite, le degré de fiabilité de la mesure du phénomène, mais aussi, en dépit des limites des données censitaires, de mettre en lumière leurs potentialités analytiques pour une meilleure connaissance quantitative du profil de ces domestiques résident·e·s.

## **Les sources de données démographiques permettant d'identifier les domestiques résident·e·s**

Le phénomène global des domestiques en Afrique demeure à ce jour très mal quantifié faute de données adéquates, d'enquêtes quantitatives spécifiques. Dans le même temps, le constat est souvent fait d'une sous-exploitation générale des enquêtes démographiques et, plus encore, des recensements généraux de la population, due pour partie aux difficultés d'accès aux métadonnées (*via* les questionnaires et les manuels d'instruction) et aux fichiers mêmes des données (surtout pour les recensements). Pour de trop nombreux recensements africains, les questionnaires et, surtout, les données de base ont été perdues, définitivement, faute d'archivage<sup>15</sup>. Depuis les années 2000, plusieurs initiatives internationales ont contribué à améliorer la sauvegarde et la valorisation des données de recensements<sup>16</sup>. Partant de ces différentes sources documentaires, nous avons réalisé un inventaire critique des recensements et des enquêtes démographiques qui permettent d'identifier les domestiques résident·e·s.

### *La modalité « domestique » dans les recensements et les enquêtes*

Un inventaire des recensements à partir de la base IPUMS International conduit au constat que seuls huit recensements<sup>17</sup> ont prévu la modalité « domestique » à la question concernant

---

15. F. Gendreau et F. Gubry, « L'observation démographique en Afrique. Leçons du passé, perspectives d'avenir, préservation et valorisation des opérations », in R. Marcoux (dir.), *Mémoires et démographie. Regards croisés au Sud et au Nord*, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 61-97.

16. Le projet IPUMS, « Integrated Public Use Microdata Series » (projet initié par le Minnesota Population Center de l'université du Minnesota, <<https://international.ipums.org/international/index.shtml>>, consulté le 5 novembre 2019), donne ainsi accès à des échantillons de recensement de nombreux pays, y compris en Afrique. En France, le projet Ireda « Inventaire des recensements et des enquêtes démographiques en Afrique », initié par le Ceped, Centre population développement (UMR 196 IRD/Université Paris Descartes, <<http://ceped.org/ireda/>>, consulté le 5 novembre 2019), offre depuis 2008 un accès aux métadonnées et aux diverses publications issues de ces opérations de collecte. Suivant la signature de la « Déclaration de Québec sur la sauvegarde et la mise en valeur des recensements africains en 2009 » – R. Marcoux, « Travail de mémoire et démographie », in R. Marcoux (dir.), *Mémoires et démographie... op. cit.*, p. 5-14, <[https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/declaration\\_qc\\_2007\\_fr.pdf](https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/declaration_qc_2007_fr.pdf)>, consulté le 5 novembre 2019 –, l'Odsef (Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone) a mené des actions visant à assurer la numérisation des questionnaires des recensements, notamment au Mali, en République démocratique du Congo et en Mauritanie. Voir R. Marcoux, L. Richard et M. K. Konaté, « Digital Preservation of Demographic Heritage. Population Censuses and Experiences in Mali and the Democratic Republic of the Congo », in L. Duranti et E. Shaffer (dir.) *The Memory of the World in the Digital Age: Digitization and Preservation*, Paris, Unesco, 2013, p. 672-684.

17. L'analyse ne portant ici que sur l'Afrique subsaharienne, on peut néanmoins souligner que, pour l'Afrique du Nord, quatre recensements comportent cette modalité : ceux de 1986, 1996 et 2006 en Égypte et celui de 2004 au Maroc.

le lien de parenté avec le chef de ménage. Le tout premier est celui réalisé au Togo en 1958-1959, portant sur le milieu urbain uniquement. Les autres recensements inventoriés sont ceux de 1979 au Bénin, de 1983 en Guinée, de 1996 et 2006 au Lesotho, de 2006 au Nigeria, de 2009 au Mali et, enfin, de 2013 au Sénégal. À l'exception du Lesotho, où deux recensements sont inventoriés, pour tous les autres pays, un seul de leurs recensements a prévu le recueil de cette information sur les domestiques résidant au sein des ménages où elles/ils travaillent. Au Togo, au Bénin et en Guinée, il s'agit de recensements anciens (le tout premier au Togo, avant même l'indépendance en 1960), la démarche est plus récente au Lesotho, et surtout au Nigeria, au Mali et au Sénégal, puisqu'il s'agit des derniers recensements réalisés à ce jour. Ainsi, pour certains pays, la volonté d'identifier les domestiques est apparue très tôt, puis fut abandonnée, alors que, pour les autres, elle ne s'est manifestée que récemment. Des investigations spécifiques auprès des responsables des diverses institutions statistiques en charge des recensements et des enquêtes concernés seraient nécessaires pour comprendre quelles ont été les raisons de la prise en compte ou non de cette modalité « domestique ».

Selon les pays, les modalités suivantes furent retenues, en plus de celles identifiant les « autres parents » et les membres « sans lien de parenté » avec le chef de ménage : « domestique » dans les pays francophones (Bénin, Guinée, Mali, Sénégal, Togo<sup>18</sup>) ; « *Domestic employee* » au Lesotho et « *Maid, nanny or house servant* » au Nigeria, deux pays anglophones<sup>19</sup>.

L'Afrique a aussi fait l'objet de très nombreuses enquêtes auprès des ménages, à travers, notamment, les programmes internationaux tels que les Enquêtes démographiques et de santé (EDS)<sup>20</sup> et les Enquêtes à indicateurs multiples de l'Unicef (MICS, Multiple Indicator Cluster Survey)<sup>21</sup>. Mais ce n'est qu'à partir de 2014 que, dans certains pays, les enquêtes MICS prévoient la modalité « domestique » en réponse au lien de parenté avec le chef de ménage de chacun des membres du ménage.

Deux séries d'enquêtes ménages réalisées dans les capitales de l'UEMOA (Abidjan, Bamako, Bissau, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey et Ouagadougou) ont également prévu une catégorie « domestique » parmi les modalités sur le lien de parenté avec le chef de ménage. Ce fut le cas en premier lieu des enquêtes dites « 1-2-3 » sur le secteur informel et l'emploi, réalisées en 2001 et 2002, puis des Enquêtes sur les dépenses des ménages menées en 2008<sup>22</sup>. Pour ces dernières, il est précisé que « les domestiques font référence aux personnes employées et rémunérées (en espèce ou en nature) par le ménage même si elles ont par ailleurs des liens de parenté avec le chef de ménage (Manuel des enquêteurs). Seuls les domestiques nourris et logés sont comptabilisés dans le ménage, les domestiques non nourris et/ou non logés étant

---

18. Le recensement du Togo de 1958-1959 prévoyait également les termes de « *boy/boyesse* » et de « bonne ».

19. Pour quelques recensements qui n'ont pas prévu cette modalité relative à la domesticité dans la question sur le lien de parenté, les instructions données aux agents recenseurs pour le remplissage des questionnaires laissent néanmoins entrevoir la présence potentielle de domestiques dans les ménages. À titre d'exemple, lors du recensement de 2002 en Tanzanie, il est indiqué « *A housemaid: she/he will be listed in the household if she/he slept in the night before census day* » (p. 24) ; faute de modalité spécifique, un·e *housemaid* se verra alors très certainement attribuer la modalité « *non relative* », et donc classée parmi les personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage.

20. Depuis 1984, sur financement de l'USAID, The Demographic and Health Surveys Program a réalisé à ce jour plus de 300 enquêtes dans 90 pays. Ces enquêtes sont en principe réalisées tous les cinq ans et en partenariat avec les instituts nationaux de statistiques qui ont en charge la collecte.

21. Ces enquêtes sont également réalisées en partenariat avec les instituts nationaux de statistiques.

22. Afristat, *Projet de rénovation de l'IHPC dans les pays de l'UEMOA. Méthodologie de l'enquête principale sur les dépenses des ménages*, Bamako, Afristat, 2008, consultable en ligne : <<http://www.stat-togo.org/nada/index.php/catalog/13/download/432>>, consulté le 5 novembre 2019.

comptés dans un ménage indépendant<sup>23</sup> ». Parmi les très nombreuses autres enquêtes nationales relatives aux conditions de vie des ménages, quelques-unes ont intégré la modalité « domestique » dans le lien de parenté<sup>24</sup> (tableau 1).

**Tableau 1. Intitulés des modalités relatives à la situation de domestique résident·e dans le ménage selon le pays et l'année de l'enquête ménages**

Pays	Années	Type d'enquête	Modalité
Zambie	2004	Living Conditions Monitoring Survey	<i>Maid, nanny or house servant</i>
	2014	Labour Force Survey	<i>Domestic worker</i>
Namibie	1993-1994	Household and Income Expenditure	<i>Domestic worker</i>
	2003-2004	Survey Household Income and Expenditure Survey	<i>Domestic worker</i>
Tanzanie	2007, 2012-2013	National Panel Survey	<i>Live-in servant</i>
	2014	Integrated Labour Force Survey	<i>Domestic employee</i>
Rwanda	2010-2011	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages	<i>Domestic worker</i>
Madagascar	2001	Enquête auprès des ménages	Domestique ou parent du domestique
	2005, 2010	Enquête périodique auprès des ménages	Domestique ou parent du domestique
	2012	Enquête nationale sur le suivi des objectifs du millénaire pour le développement	Domestique ou parent du domestique
Éthiopie	2011	Rural Socio-Economic Survey	<i>Servant</i>
Ghana	2005-2006	Living Standards Survey	<i>Househelp</i>
Mali	2004, 2007	Enquête permanente emploi auprès des ménages	Domestique
	2011-2012 à 2015-2016	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (Emop)	Domestique
Burkina Faso	2014	Enquête multisectorielle continue (EMC)	Domestique/personnel de maison
	2015	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel	Domestique/personnel de maison
Cameroun	2007	Troisième enquête camerounaise auprès des ménages	Domestique
Sénégal	2011	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS)	Domestique
	2014	À l'écoute du Sénégal : enquête auprès des ménages (L2S)	Domestique
	2015	Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES)	Domestique

23. J. Larmarange, S. Coulibaly, O. Koriko et M. Fall, *Appréhender la structure écodémographique des ménages à partir d'enquêtes économiques : l'exemple des Enquêtes sur les dépenses des ménages 2008*, Bamako, Afristat, 2011, p. 78.

24. Inventaire réalisé à partir du « Catalogue des fichiers de microdonnées sur le travail (y compris les enquêtes sur la force de travail) et des métadonnées connexes » sur le site de l'OIT : <[https://www.ilo.org/surveydata/index.php/catalog/history/?per\\_page=900](https://www.ilo.org/surveydata/index.php/catalog/history/?per_page=900)>, consulté le 25 janvier 2019.

	2015-2016	Enquête à indicateurs multiples (MICS) urbaine Dakar	Domestique (si vit dans le ménage)
--	-----------	---	---------------------------------------

Pour les pays anglophones, on retrouve à peu près les mêmes intitulés que pour les recensements : « *Maid, nanny or house servant* », « *Domestic employee* », « *Domestic worker* », « *Servant* », « *Live-in servant* ». Pour les enquêtes réalisées dans les pays francophones, la modalité « domestique » est systématiquement retenue<sup>25</sup>. Au Mali, à l’occasion de l’enquête modulaire et permanente auprès des ménages (Emop) de 2013, il est intéressant de souligner que le manuel des enquêteurs indique qu’un·e domestique peut avoir un lien de parenté avec le chef de ménage : « le domestique fait référence aux personnes employées par le ménage et qui sont payées (en espèce ou en nature) même si elles ont par ailleurs des liens de parenté avec le chef de ménage<sup>26</sup> ». Au regard de cette précision, nous ne pouvons dire ce qu’il en est pour les autres enquêtes, comme pour les recensements d’ailleurs. Pour toutes les enquêtes, la modalité « domestique » vient en complément de celles identifiant les « autres parents » et les « non apparentés ». Sans malheureusement pouvoir en expliquer les raisons pour tous les pays concernés, il convient de noter que, pour les pays listés ci-dessus, cette modalité « domestique » n’est pas systématiquement prise en compte dans toutes les enquêtes, pourtant toujours réalisées sous l’égide des instituts nationaux de statistique.

Des informations recueillies au Mali et au Sénégal fournissent un premier éclairage quant aux raisons de l’ajout de cette modalité. Au Mali, selon les informations recueillies auprès des personnels de l’Institut national de statistique (Instat), ce fut sur recommandation d’un chercheur, sans doute en raison d’un intérêt scientifique personnel, mais qui n’aura pas eu de suite lors de l’analyse des données censitaires. Au Sénégal, selon des cadres de l’Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), l’insertion de la modalité « domestique » dans les questionnaires répond à un besoin des responsables de la comptabilité nationale « d’évaluer la production de service domestique par les ménages. En effet, les services domestiques produits par les ménages en employant du personnel rémunéré doivent être évalués et pris en compte dans le calcul du PIB. La valeur de cette production est estimée comme étant égale à la rémunération du personnel employé (“bonnes”, gardiens de maison, jardiniers etc.) » ; aussi, « le besoin de mieux capter ces types de services est apparu au moment de préparer le changement d’année de base des comptes nationaux »<sup>27</sup>.

## **Les domestiques résident·e·s dans les ménages en Afrique : un phénomène urbain et féminin**

L’examen des rapports d’analyse issus de recensements et d’enquêtes révèle l’absence quasi générale de résultats relatifs au lien de parenté<sup>28</sup>, comme par exemple la répartition de la

25. À Madagascar, il est précisé qu’elle peut aussi inclure les (éventuels) enfants des domestiques. Cette question de l’éventuelle présence d’enfants des domestiques résident·e·s est peu documentée en Afrique. Pour une recherche récente sur la parenté des domestiques en Colombie, voir F. Drouilleau, *Secrets de familles. Parenté et emploi domestique à Bogota*, Paris, Éditions Petra, 2019.

26. Instat, *Manuel de l’enquêteur. Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (Emop)*, Bamako, Institut national de la statistique, 2013.

<sup>27</sup> Entretien effectué en 2019.

28. À l’exception d’une publication issue des Enquêtes sur les dépenses des ménages réalisées en 2008 dans les huit capitales des pays de l’UEMOA. Voir J. Larmarange, S. Coulibaly, O. Koriko et M. Fall, « Appréhender la structure écodémographique des ménages à partir d’enquêtes économiques : l’exemple des Enquêtes sur les dépenses des ménages 2008 », *Stateco*, n° 108, 2014, p. 75-97. À noter qu’il s’agit d’un article et non d’un rapport « officiel » de l’enquête ; la production de résultats relatifs au lien de parenté fut à l’initiative des auteurs.

population selon les différentes modalités de cette variable, qui permettrait de connaître ne serait-ce que le poids démographique des domestiques résident·e·s déclaré·e·s comme tel. Ce constat interroge à son tour les raisons de l'ajout de cette modalité parmi celles relatives au lien de parenté avec le chef de ménage.

Les enquêtes MICS réalisées entre 2014 et 2017 offrent des données plus récentes permettant de nouvelles exploitations statistiques sur un plus grand nombre de pays. À partir de ces données, l'examen du pourcentage de domestiques résidant au sein des ménages, selon le sexe, le milieu de résidence et l'âge, conduit au constat globalement convergent d'un phénomène à la fois principalement urbain et féminin (tableau 2).

Tandis que le caractère urbain du phénomène de la domesticité résidente, et particulièrement dans les capitales (ou les grandes villes), est fortement marqué en Afrique de l'Ouest<sup>29</sup>, cela ne semble pas être le cas pour d'autres capitales, comme Abuja, Khartoum et Nouakchott, qui présentent des pourcentages de domestiques résident·e·s équivalents ou très légèrement supérieurs à ceux évalués à l'échelle nationale, et du reste très faibles (inférieurs à 0,5 % sur l'ensemble de la population résidente), y compris pour le sexe féminin. Abidjan, Dakar, Bamako et Harare présentent des pourcentages de domestiques résident·e·s plus élevés pour le sexe féminin (entre 1,6 et 3 %). La capitale du Malawi se distingue par un pourcentage de femmes domestiques résident·e·s moins élevé que le même pourcentage pour l'ensemble de la population, révélant une prévalence des domestiques plus forte parmi les hommes.

**Tableau 2. Pourcentage de domestiques résident·e·s parmi l'ensemble de la population et la population féminine, au niveau national et dans les capitales, dans plusieurs pays africains**

Année(s)	Pays	%	Capitales		
			Ens.	Fém	
			Ens.	Fém	
2014	Bénin	0,2			
2016	Côte d'Ivoire	0,5	Abidjan	1,3	2,6
2015-2016	Sénégal	-	Dakar	0,9	1,6
2014	Guinée-Bissau	0,2		-	
2015	Mali	0,4	Bamako	1,7	3,0
2015	Mauritanie	0,1	Nouakchott	0,2	0,2
2016-2017	Nigeria	0,3	Abuja	0,3	0,4
2014	Soudan	0,1	Karthoum	0,3	0,3
2014	Zimbabwe	0,7	Harare	1,4	2,6
2013-2014	Malawi	0,2	Lilongwe City	1,3	1,0

Sources : enquêtes MICS, phase 5.

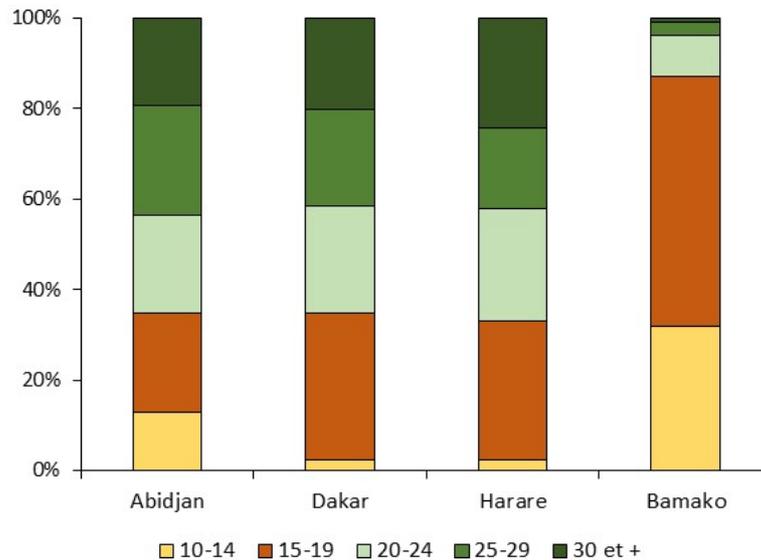
Ens. : ensemble des deux sexes ; Fém : sexe féminin.

Dans les capitales, où la domesticité féminine est aujourd'hui globalement la plus répandue, la prise en compte de l'âge révèle des schémas assez différents selon les villes (figure 1). Dans cinq des huit capitales (Abidjan, Dakar, Bamako, Harare et Lilongwe City), c'est parmi les filles âgées de 15-19 ans que le pourcentage de domestiques résidentes est le plus élevé, au-delà de 5 %, atteignant même 14 % à Bamako, où les plus jeunes filles âgées de 10-14 ans sont aussi les plus concernées (6,5 %) par rapport aux autres villes (2,9 % à Abidjan et moins de 1 % ailleurs). À l'exception de Bamako donc, la prévalence de femmes domestiques résidentes se révèle également importante chez les 20-24 ans et, dans une moindre mesure, chez les 25-29 ans. On pourrait en déduire deux schémas : l'un concernant majoritairement des jeunes filles de moins de 20 ans, illustré par la capitale malienne ; l'autre touchant plutôt

29. M. Jacquemin, *Sociologie du service domestique juvénile : « petites nièces » et « petites bonnes » à Abidjan*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2007.

des jeunes femmes, essentiellement entre 20 et 29 ans, qui s'observe dans des proportions/tendances assez similaires à Abidjan, Dakar et Harare<sup>30</sup>. C'est également ce que montre la répartition par groupe d'âges des filles/femmes domestiques résidentes (figure 1) : à Bamako, près de 90 % d'entre elles sont âgées de 10-19 ans, contre moins de 35 % dans les trois autres capitales.

**Figure 1. Répartition des domestiques résidentes selon le groupe d'âges, à Abidjan, Dakar, Harare et Bamako**



Source : enquêtes MICS, phase 5, de 2014 à 2017.

Néanmoins, la domesticité est mesurée ici à partir d'une modalité « lien de parenté » et non en réponse à une question directe. On peut alors se demander comment sont enregistrées les filles ou les femmes qui sont à la fois apparentées et qui exercent une fonction de domestique. L'exemple des « petites nièces », bien documenté à Abidjan<sup>31</sup>, à Bamako<sup>32</sup> ou à Dakar<sup>33</sup>, laisse supposer que certaines domestiques peuvent être classées dans la catégorie « nièce/neveu ». De même, en raison de la multiplication des actions de lutte contre le travail des enfants dans certaines capitales, il est probable que certains ménages hésitent à déclarer « employés et hébergés » des domestiques, et notamment des jeunes filles mineures. Celles-ci pourraient alors être « cachées » parmi celles n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage. On pourrait alors s'attendre à observer des pourcentages de filles « non apparentées » avec le chef de ménage qui soient relativement élevés, voire plus que ceux des filles domestiques, et notamment chez les plus jeunes.

La part des différentes catégories pouvant potentiellement comprendre des domestiques est calculée selon le groupe d'âge et pour chacune des capitales (tableau 3). On observe que les « non apparentées » sont proportionnellement peu nombreuses, sauf à Abidjan (10-14 ans) et à Harare (15-19 ans). Par contre, les « nièces », à un très jeune âge, sont massivement présentes dans les ménages de certaines capitales, de même que les « autres parentes ». En

30. Mais ces données chiffrées nous disent peu de choses sur les « manières » observées (statut d'emploi, conditions de travail, etc.). Dans les quatre autres capitales, la faiblesse des effectifs de domestiques ne permet pas de produire leur répartition par âge.

31. M. Jacquemin, *Sociologie du service domestique juvénile...*, op. cit.

32. M. Lesclingand et V. Hertrich, « Quand les filles donnent le ton. Migrations adolescentes au Mali », *Population*, vol. 72, n° 1, 2017, p. 63-93.

33. V. Delaunay et C. Enel, « Les migrations saisonnières féminines : le cas des jeunes bonnes à Dakar », in J. Vallin (dir.), *Du genre et de l'Afrique : hommage à Thérèse Locoh*, Paris, Ined, 2009, p. 389-401.

effet, les deux catégories rassemblent une bonne part des fillettes et des jeunes filles des ménages d'Abidjan, Dakar, Harare et Lilongwe City.

L'absence de fillettes (5-9 ans) déclarées domestiques résulte très probablement, d'une part, des progrès importants de la scolarisation dans le primaire et, d'autre part, comme évoqué précédemment, des campagnes de sensibilisation et des actions menées contre le travail des enfants<sup>34</sup>. De plus, même si elles sont peu nombreuses, les fillettes domestiques recrutées au sein de la parenté sont très certainement déclarées comme tel plutôt que comme domestique. Ces résultats suggèrent une sous-estimation des domestiques résidentes dans les ménages, qui pourrait être particulièrement importante dans les villes où les ménages accueillent beaucoup de nièces ou d'autres parentes.

**Tableau 3. Pourcentage de filles de différentes catégories en rapport avec le travail domestique potentiel dans différents groupes d'âge et dans huit capitales africaines**

	Abidjan	Dakar	Bamako	Nouakchott	Abuja	Khartoum	Harare	Lilongwe City
<b>5-9 ans</b>								
Domestique	0	0	0	0	0	0	0	0
Non apparentée	1,7	1,2	0,1	0,2	0,3	0	0,5	0,2
Nièce	7,2	10,1	1,7	1,7	2,0	1,9	4,4	3,0
Autre parente	3,2	4,2	1,6	1,6	2,6	0,7	2,1	1,2
<b>10-14 ans</b>								
Domestique	2,9	0,4	6,5	0,4	0	1,0	0	0,4
Non apparentée	5,8	1,3	0	0,2	0	0	3,7	0,2
Nièce	8,6	12,7	2,8	2,8	3,6	3,9	6,7	12,9
Autre parente	6,3	4,5	2,0	2,0	2,2	2,0	2,4	4,1
<b>15-19 ans</b>								
Domestique	5,3	5,0	14,0	0,2	0,7	0,8	6,0	0,2
Non apparentée	2,4	1,5	0,2	0,2	0	0,3	11,1	0,2
Nièce	10,6	12,8	4,9	4,9	0,3	2,7	10,5	9,4
Autre parente	7,7	6,3	2,4	2,4	3,7	2,9	4,1	5,9

Sources : enquêtes MICS, phase 5, de 2014 à 2017.

En dépit de ces biais dans l'enregistrement des domestiques, les différences statistiques observées selon les pays et les capitales, que ce soit en termes de prévalence des domestiques résidentes ou de structure par âge, laissent ainsi entrevoir des réalités différentes en matière de domesticité résidente, qui font écho aux travaux de recherche existants pour l'Afrique de l'Ouest<sup>35</sup>. Cela étant, ces quelques résultats relatifs à seulement dix pays et huit capitales ne sauraient prétendre à une quelconque représentativité à l'échelle de l'Afrique subsaharienne. S'ils ont avant tout une valeur indicative, à prendre avec une certaine prudence, ils offrent néanmoins une première approche statistique du phénomène de la domesticité résidente.

34. Dans le passé, en revanche, le recours à des domestiques âgés de 5-9 ans faisait partie des pratiques, comme l'illustre une analyse des données du recensement de Lomé datant de 1958-1959. Voir M. Pilon et K. Ségniabéto, « Confiage, domesticité et apprentissage à Lomé à la veille de l'indépendance », *Journal des africanistes*, vol. 84, n° 1, 2014, p. 212-247.

35. M. Jacquemin, *(In)visible Young Female Migrant Workers: "Little Domestic" in West Africa. Comparative Perspectives on Girls and Young Women's Work*, Working Paper, Accra, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex/Centre for Migration Studies, University of Ghana, 2009 ; M. Pilon et K. Ségniabéto, « Confiage, domesticité et apprentissage... », art. cité ; M. Pilon, R. Marcoux, I. Bouaré et A. Coulibaly, « Les jeunes filles domestiques à Bamako : une population méconnue », *International Population Conference*, Le Cap, 29 octobre-4 novembre 2017.

Une analyse comparative plus approfondie entre deux capitales ouest-africaines, Dakar et Bamako, à partir des données de recensement permet d'aller plus loin dans l'approche critique de la mesure et dans la caractérisation du phénomène des filles/femmes domestiques résidentes.

### **Approche comparative de la domesticité féminine résidente à Bamako et à Dakar**

Les données de recensement, du fait de l'exhaustivité de la collecte, permettent de travailler finement sur des événements rares sans être confronté au problème de significativité statistique. Lors des derniers recensements du Mali (2009) et du Sénégal (2013), le lien de parenté avec le chef de ménage a été relevé pour chacun des membres du ménage. Parmi les modalités portant sur le lien de parenté, figure la qualification de « domestique ». Les personnes ainsi qualifiées répondent sans équivoque à la catégorie des domestiques résident·e·s.

Si certaines nièces, autres parentes ou encore non apparentées sont susceptibles d'assurer un travail domestique, elles échappent à cette mesure de la domesticité résidente que l'on peut qualifier de « déclarée ». Il convient donc de postuler que la mesure que nous en faisons reflète une mesure minimale du phénomène, potentiellement plus élevé dans la réalité du fait de la présence d'une domesticité « cachée » dont nous tentons plus loin de faire une évaluation.

#### *Domesticité résidente déclarée*

Les résultats montrent que la domesticité résidente (déclarée) est essentiellement féminine et urbaine, au Sénégal comme au Mali (tableau 4). Dans les deux pays, le phénomène apparaît particulièrement marqué dans les capitales, Dakar (agglomération) et Bamako, où la prévalence de la domesticité résidente féminine atteint respectivement 3,6 % et 5,2 %.

**Tableau 4. Prévalence (%) de la domesticité résidente selon le milieu de résidence et le sexe dans la population totale, au Mali et au Sénégal**

	Mali	
	Femmes	Hommes
Bamako	5,2	0,6
Autre urbain	1,8	0,2
Rural	0,2	0,2
	Sénégal	
	Femmes	Hommes
Urbain (y compris Dakar)	1,1	0,1
Urbain région de Dakar	1,8	0,1
Agglomération de Dakar (19 communes)	3,6	0,2
Rural	0,1	0,2

Au sein de la population féminine, le niveau de prévalence de la domesticité résidente selon le groupe d'âge révèle deux situations très différentes entre les deux capitales (tableau 5). À Bamako, le phénomène touche essentiellement les 10-19 ans, et surtout les 15-19 ans, avec près d'une jeune fille sur cinq déclarée comme domestique. À Dakar, en revanche, il apparaît à des âges plus élevés. L'âge moyen des domestiques résidentes à Bamako est de 20,2 ans avec un âge médian de 17 ans (la moitié des domestiques résidentes à Bamako ont moins de

17 ans). À Dakar, la moitié des femmes domestiques résidentes ont moins de 23 ans et l'âge moyen est de 24,1 ans.

**Tableau 5. Pourcentage de domestiques parmi les femmes résidentes des ménages à Bamako et à Dakar, selon le groupe d'âge.**

	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-59 ans	60 ans et plus
Bamako	0,1	8,4	19,9	5,5	2,4	0,3	0,1
Dakar	0,0	1,0	8,2	9,3	7,2	2,3	0,1

Source : Mali, RGPH 2009 et Sénégal, RGPH 2013.

#### *Domesticité résidente parmi l'ensemble des domestiques à Bamako*

On peut également se demander ce que représente la domesticité résidente parmi l'ensemble des personnes actives qui se déclarent domestiques. Cet exercice est possible à partir du recensement malien le plus récent<sup>36</sup>. Il s'agit de confronter les résultats obtenus pour la question sur le lien de parenté avec ceux obtenus sur l'activité économique déclarée. En effet, les individus actifs doivent déclarer leur activité principale. Les modalités de réponse qui nous permettent de circonscrire les activités domestiques sont les suivantes : « Bonne/servante », « Boy/domestique », « Cuisinier » et « Autres personnels domestiques ». Il est donc possible de croiser les deux informations, soit celle sur le lien avec le chef de ménage et celle concernant l'activité économique des individus, ce que présente le tableau 6.

**Tableau 6. Répartition de la population de Bamako selon de lien de parenté avec le chef de ménage et l'activité économique déclarée**

Lien de parenté avec le chef de ménage	Activité domestique (n)	Autres activités (n)	Activité domestique (%)
Chef de ménage ou ayant un lien de parenté quelconque avec le chef de ménage	5 477	1 727 534	10 %
Déclaré domestique au sein du ménage	48 744	3 758	87 %
Sans aucun lien de parenté	1 701	23 152	3 %
Total	55 922	1 754 444	100 %

Source : RGPH 2009, Mali.

On constate ainsi que, pour l'ensemble des individus qui déclarent une activité dite de domestique à Bamako, il s'agit, dans 87 % des cas, de personnes dont le lien de parenté avec le chef de ménage correspond à la modalité « domestique ». On peut ainsi conclure qu'à Bamako, 9 domestiques sur 10 résident dans les ménages pour lesquels ils exercent une activité de domestique. Cette forte proportion de domestiques résident·e·s dans la capitale malienne est potentiellement liée au fait que les domestiques sont particulièrement jeunes au Mali.

#### *Domesticité « cachée »*

Pour tenter d'évaluer la présence d'une domesticité cachée parmi les jeunes femmes apparentées présentes dans le ménage, nous proposons de comparer les profils des filles et femmes domestiques résidentes à celui des nièces, autres parents et non apparentées.

36. L'exercice n'est malheureusement pas possible pour l'instant à partir des données du recensement du Sénégal puisque le traitement informatique des questions sur les activités économiques n'est pas encore achevé.

Nous présentons la répartition des groupes de femmes « domestiques » « apparentées » et « sans lien de parenté », pour les groupes d'âges 10-19 ans et 20-59 ans, selon certaines caractéristiques socio-culturelles disponibles afin de tester les ressemblances entre les groupes. Nous distinguons les enfants et les adolescentes des femmes adultes, en faisant l'hypothèse que le biais de déclaration soit différent selon l'âge (on suppose qu'il peut être plus fort pour les plus jeunes si les ménages souhaitent masquer le travail des enfants et des adolescents) (tableaux 7 et 8).

Cet exercice comparatif permet de mettre en lumière quelques traits caractéristiques des domestiques, en partie communs aux deux capitales. Ainsi, en cohérence avec ce que l'on sait qualitativement du phénomène de la domesticité féminine, celle-ci concerne plus spécifiquement certaines populations : à Bamako (tableau 7), la prise en compte de la langue maternelle<sup>37</sup> révèle une surreprésentation des Dogon, chez les filles comme chez les femmes, ainsi que des Bobo, mais dans une moindre mesure ; dans l'agglomération de Dakar (tableau 8), la répartition ethnique montre, par rapport à la répartition moyenne, une surreprésentation des filles sereer chez les domestiques<sup>38</sup>, quel que soit le groupe d'âges (49,4 % contre 15,7 % pour l'ensemble chez les 10-19 ans, 45,3 % contre 18,1 % chez les 20-59 ans), ainsi que des Diola, mais uniquement dans le groupe d'âges des 20-59 ans (11,3 % contre 6,8 %).

Dans les deux capitales, les domestiques, jeunes comme plus âgées, se distinguent par le fait que la très grande majorité d'entre elles n'ont jamais été scolarisées : autour de 60 % à Dakar et plus de 80 % à Bamako ; pour celles qui sont passées par l'école, leur niveau d'instruction s'avère bien moins élevé que la moyenne.

En termes d'appartenance religieuse, à Bamako, quel que soit l'âge, les jeunes domestiques s'avèrent plus fréquemment chrétiennes que les autres catégories familiales : 3,8 % de chrétiennes chez les domestiques de 10-19 ans contre 2,3 % pour l'ensemble, respectivement 7 % et 2,5 % chez les 20-59 ans ; on relève un profil religieux assez proche chez les non apparentées, avec des pourcentages respectifs de 3,5 % et 7,1 %. Dakar présente un schéma différent, avec une sous-représentation des chrétiennes domestiques chez les 10-19 ans (3,8 % contre 6 % dans l'ensemble du groupe d'âge), mais une surreprésentation de celles-ci (et des nièces) chez les 20-59 ans (respectivement 10,8 %, 10,7 % et 7,8 % pour l'ensemble).

Les profils des nièces sont très proches de ceux des « autre parenté », que ce soit en termes d'ethnie, de religion ou de niveau d'instruction. Si elles participent aux travaux domestiques, leur mode de recrutement et les relations de parentés font que leurs conditions de vie et de travail sont probablement différentes des filles et des femmes déclarées comme domestiques.

Les profils des « non apparentées » se rapprochent des profils des domestiques déclarées, avec un niveau d'instruction moins élevé et une plus forte proportion de sereer au Sénégal. Ceci renforce l'idée que certaines domestiques sont déclarées dans le groupe des « non apparentées ».

---

37. L'appartenance ethnique n'était pas renseignée lors du recensement.

38. V. Delaunay et C. Enel, « Les migrations saisonnières féminines... », art. cité.

**Tableau 7. Répartition (%) des filles et des femmes selon certaines caractéristiques et leur statut par rapport au chef de ménage chez les 10-19 ans et les 20-59 ans à Bamako**

	10-19 ans					20-59 ans				
	Domestique	Sans lien de parenté	Nièce	Autre apparentée	Ensemble	Domestique	Sans lien de parenté	Nièce	Autre apparentée	Ensemble
<b>Langue maternelle</b>										
<i>Bambara</i>	74,6	73,9	75,3	72,3	75,7	66,7	65,4	74,9	68,9	72,5
<i>Malinké</i>	1,7	2,5	3,8	3,4	3,5	1,6	2,6	3,2	3,7	4,1
<i>Peul/foulfoulbé</i>	2,3	2,7	3,8	3,3	3,6	2,5	3,6	3,9	4,4	4,5
<i>Sonraï/djerma</i>	0,4	1,1	3,5	2,2	2,4	0,7	2,6	4,2	2,9	3,3
<i>Maraka/soninké</i>	1,9	3,5	5,8	6,0	5,4	1,4	5,1	5,0	7,9	5,6
<i>Kassonké</i>	0,2	0,2	0,6	0,5	0,5	0,2	0,5	0,8	1,0	0,7
<i>Sénoufo</i>	0,3	0,2	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4	0,8	0,6	0,7
<i>Dogon</i>	10,4	6,8	2,4	3,5	3,7	14,6	6,6	2,7	3,1	3,1
<i>Maure</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
<i>Tamacheq</i>	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
<i>Bobo</i>	3,9	2,9	1,4	1,6	1,6	6,2	3,7	1,5	1,5	1,6
<i>Dafing</i>	1,1	0,9	0,2	0,4	0,3	1,1	0,8	0,1	0,3	0,3
<i>Minianka</i>	1,3	0,9	0,6	0,5	0,6	2,1	0,8	0,8	0,5	0,6
<i>Samogo</i>	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
<i>Bozo</i>	0,7	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,3	0,4	0,4
<i>Autres</i>	0,7	0,9	0,8	0,9	0,8	1,4	4,1	1,0	1,7	1,6
<i>Indéterminée</i>	0,1	2,5	0,2	3,9	0,5	0,1	2,9	0,2	2,6	0,5
<b>Religion</b>										
<i>Musulmane</i>	95,7	95,8	97,4	96,8	97,3	92,6	92,5	96,6	96,5	97,2
<i>Chrétienne</i>	3,8	3,5	2,3	2,3	2,3	7,0	7,1	3,1	2,6	2,5
<i>Animiste</i>	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
<i>Autre</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Sans religion</i>	0,1	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
<i>Indéterminée</i>	0,3	0,2	0,3	0,7	0,3	0,2	0,1	0,2	0,7	0,2
<b>Instruction</b>										
<i>Non scolarisé</i>	80,4	61,4	24,1	43,9	30,4	82,5	57,9	31,0	51,3	47,0
<i>Fond 1<sup>er</sup> cycle</i>	15,9	23,4	33,5	28,0	34,8	12,2	12,1	14,4	16,1	17,3
<i>Fond 2<sup>e</sup> cycle</i>	3,1	8,9	23,0	16,4	21,9	4,1	8,3	11,9	10,5	12,6
<i>Secondaire</i>	0,3	5,0	16,7	9,7	11,0	0,8	12,5	25,5	13,7	14,8
<i>Supérieur</i>	0,1	0,9	2,1	1,1	1,4	0,3	8,9	17,0	8,1	8,1
<i>Indéterminée</i>	0,2	0,4	0,7	0,8	0,5	0,2	0,5	0,2	0,4	0,2
<b>Effectifs</b>	36 861	4 887	25 196	17 097	248 028	8 334	2 883	16 852	19 366	366 736

Source : RGPH 2009.

N.B. : pour chaque variable, la somme des pourcentages fait 100 % ; « Ensemble » : concerne tout le groupe d'âge.

**Tableau 8. Répartition (%) des filles et des femmes selon certaines caractéristiques et leur statut par rapport au chef de ménage chez les 10-19 ans et les 20-59 ans à Dakar**

	10-19 ans					20-59 ans				
	Domestique	Sans lien de parenté	Nièce	Autre apparentée	Ensemble	Domestique	Sans lien de parenté	Nièce	Autre apparentée	Ensemble
<b>Ethnie</b>										
<i>Diola</i>	4,3	4,4	5,1	4,5	4,6	10,7	6,4	7,4	5,5	5,8
<i>Lebou</i>	2,1	5,2	7,4	6,8	6,7	2,3	5,9	5,9	7,4	7,2
<i>HalPulaar</i>	8,9	17,4	18,6	21,0	20,4	8,8	15,5	16,5	19,0	18,6
<i>Sereer</i>	44,1	19,5	14,2	12,6	13,8	41,8	21,4	15,9	14,3	15,2
<i>Wolof</i>	31,0	36,9	38,7	38,4	38,2	25,9	34,8	38,7	36,9	36,6
<i>Autres</i>	6,8	11,1	13,2	13,5	13,3	8,8	11,6	13,3	13,2	13,0
<i>Indéterminée</i>	3,0	5,6	2,8	3,2	3,2	1,9	4,5	2,2	3,7	3,6
<b>Religion</b>										
<i>Musulmane</i>	96,2	93,1	93,3	94,1	94,0	89,2	91,3	89,3	92,3	92,1
<i>Chrétienne</i>	3,8	6,9	6,8	5,9	6,0	10,8	8,7	10,7	7,6	7,8
<i>Autre</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Instruction</b>										
<i>Non scolarisé</i>	64,3	33,1	18,4	16,3	18,2	58,2	44,3	29,8	39,0	39,2
<i>Primaire</i>	24,2	32,7	37,8	35,4	35,3	28,3	24,9	26,9	26,9	26,9
<i>Moyen</i>	10,8	25,4	33,0	36,4	35,1	8,9	11,0	12,5	13,3	13,1
<i>Secondaire</i>	0,7	7,2	9,8	10,8	10,4	3,2	7,8	12,5	10,2	10,1
<i>Supérieur</i>	0,0	1,6	1,0	1,1	1,1	1,4	12,0	18,4	10,6	10,7
<b>Effectifs</b>	4 410	2 810	9 140	75 920	92 280	13 670	7 710	13 950	251 160	286 490

Source : RGPH 2013.

N.B. : pour chaque variable, la somme des pourcentages fait 100 % ; « Ensemble » : concerne tout le groupe d'âge.

Ce panorama des données disponibles sur la domesticité en Afrique subsaharienne donne une idée des difficultés liées au fait de tenter de décrire de manière quantitative ce phénomène dans sa globalité. La démarche retenue ici a dû se restreindre à la question de la domesticité résidente dont la mesure est permise par l'enregistrement du lien unissant chaque individu enquêté à la personne reconnue comme chef de son ménage, et ce dans un certain nombre d'enquêtes et de recensements. En effet, de récentes opérations de collectes de données en Afrique permettent désormais de connaître les caractéristiques des travailleuses et des travailleurs domestiques dont le lieu de résidence principal est aussi leur lieu de travail.

Les premières analyses descriptives présentées ici permettent de tester la robustesse de cette approche en comparant d'abord les indicateurs produits par différentes enquêtes et dans différents pays. S'il est difficile d'apprécier la qualité réelle des données (fort probable sous-estimation), les profils particuliers des domestiques résidentes déclarées confirment l'intérêt qu'il y a à analyser cette donnée, même si elle ne reflète qu'une réalité partielle.

Phénomène principalement urbain et féminin, on a d'abord pu constater une forte variabilité de son intensité entre les grandes villes africaines pour lesquelles on dispose d'informations. Ceci rend bien compte des contextes très variés.

La comparaison plus fine entre Bamako et Dakar révèle des niveaux et des profils de la domesticité féminine également différents. Ainsi les profils par âge des domestiques dans ces deux capitales diffèrent : les domestiques hébergées employées à Bamako sont nettement plus jeunes que celles de Dakar. Ceci est à mettre en parallèle avec les évolutions récentes au Sénégal dans l'accès à la scolarisation qui conduit à une modification des comportements migratoires, comme cela a pu être observé en milieu sereer où les migrations saisonnières des jeunes bonnes, qui dépendaient auparavant du calendrier agricole, sont désormais calées sur le

calendrier scolaire<sup>39</sup>. C'est donc à la fin de leur parcours scolaire que certaines jeunes filles exercent des emplois de domestiques à Dakar, à un âge plus tardif que pour les générations précédentes.

L'analyse descriptive des caractéristiques des domestiques apporte certains éclairages sur les groupes socio-culturels et économiques les plus concernés à la fois par la domesticité et par le recours à une main-d'œuvre à domicile. Des analyses plus approfondies devraient nous permettre de mieux comprendre ces phénomènes.

Notre objectif était ici d'examiner les données disponibles et d'en évaluer la validité. L'analyse des caractéristiques des domestiques résidentes à partir des données d'enquêtes et des données de recensement pourrait être faite pour d'autres pays. Elle pourrait être élargie à l'analyse des caractéristiques des ménages déclarant héberger des domestiques, ou bien être affinée pour prendre en compte des découpages géographiques plus précis, ce que permettent les données des recensements.

D'autres analyses sont nécessaires pour tenter de mesurer la pratique de l'activité domestique à partir des données sur l'activité économique, sur l'emploi et sur les professions. Nous avons commencé à examiner ces données pour Bamako mais ces analyses se heurtent, pour Dakar, aux problèmes de la codification des données du dernier recensement et demandent un travail minutieux de recodage, ce qui exige un certain temps mais ne présente pas de difficultés insurmontables<sup>40</sup>.

Si cette approche exploratoire a permis de souligner la grande difficulté à appréhender, et donc à analyser, les différentes situations de domesticité résidente à partir des données issues des recensements et des enquêtes auprès des ménages, elle a aussi permis de mettre en lumière le potentiel d'analyse de ces sources de données ; une démarche qu'il conviendrait de poursuivre. Au regard de la problématique de la fabrique de la statistique publique, que celle-ci soit de nature économique, démographique ou sociale, l'analyse de la domesticité, résidente ou non, nécessite à l'évidence des recherches spécifiques, plus approfondies, à la fois quantitatives et qualitatives.

Marc Pilon

Institut de recherche pour le développement (IRD),  
Centre population et développement (Ceped), France

Valérie Delaunay

Institut de recherche pour le développement (IRD),  
Laboratoire population et environnement (LPED), UMR151 IRD, AMU, France

Richard Marcoux

Université Laval, Québec

Aminata Coulibaly

Institut national de la statistique (Instat), Mali

---

39. V. Delaunay, E. Engeli, R. Franzetti, G. Golay, A. Moullet et C. Sauvain-Dugerdil, « La migration temporaire des jeunes au Sénégal. Un facteur de résilience des sociétés rurales sahéniennes ? », *Afrique contemporaine*, n° 259, 2016, p. 75-94 ; V. Delaunay, E. Engeli, A. Moullet et C. Sauvain-Dugerdil, « De la migration saisonnière à la migration temporaire », in V. Delaunay, A. Desclaux et C. Sokhna (dir.), *Niakhar, mémoires et perspectives. Recherches pluridisciplinaires sur le changement en Afrique*, Marseille/Dakar, IRD éditions/L'Harmattan-Sénégal, 2018, p. 240-245 ; R. Lalou et V. Delaunay, « Migrations saisonnières et changement climatique en milieu rural sénégalais : forme ou échec de l'adaptation ? », in B. Sultan, R. Lalou, M. A. Sanni, A. Oumarou et M. A. Soumaré (dir.), *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*, Marseille, IRD éditions, 2016, p. 287-313.

40. M. Pilon *et al.*, « Les jeunes filles domestiques à Bamako... », art cité.

Binta Dieme  
Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Sénégal